

EMS 2024/2025

ADULTES

Fiche d'inscription individuelle

Photo

Obligatoire

**À remettre en Mairie à partir du Mercredi 17
juillet 2024**

Code Famille Technocarte :

Numéro :

Identité : Tel : Mail :

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : le à

Département :

Nationalité :

Adresse du domicile :

.....

Je donne mon autorisation pour être pris en photo, dans le cadre des animations sportives, et autorise la parution de ces photos dans le journal d'information communal, sur le site Internet ainsi que sur tous autres supports de communication de l'EMS (affiches, flyers...) :

OUI

NON

Renseignements Sanitaires

ALLERGIES

ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

ASTHME oui non

AUTRES

DIFFICULTÉS DE SANTÉ

Veuillez indiquer les éventuelles difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, Opération, rééducation) en précisant **les précautions à prendre**.

.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS

N° de sécurité sociale :

Adresse du centre :

N° de mutuelle :

Nom et adresse du centre :

N° de police d'assurance responsabilité civile :

Nom et adresse de la compagnie :

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

ASSURANCE

Dans le cadre de l'EMS, la municipalité contracte une assurance « individuelle accident » qui couvre l'ensemble des adhérents à l'EMS lors des activités proposées sur les équipements communaux.

Un Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de 6 mois est obligatoire.

Règlement EMS de Magny le Hongre

Article 1 : Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 : L'adhérent ne pourra intégrer l'école multisports de Magny le Hongre qu'une fois son dossier d'inscription complet, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité.

Article 3 : Les adhérents seront tenus de respecter les horaires qui leur seront indiqués à leur inscription définitive.

Article 4 : Toutes personnes se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

Article 5 : Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les autres personnes participants aux activités.

Article 6 : Au bout de trois avertissements formulés par les éducateurs de l'EMS, l'adhérent pourra être exclu sans remboursement des frais d'inscription.

Article 7 : Une tenue de sport appropriée est indispensable à la pratique des activités proposées.

Une paire de chaussures de rechange propre est obligatoire pour participer aux séances.

Article 8 : Les adhérents s'engagent à prévenir les éducateurs en cas d'absence.

Article 9 : L'école Multisports de Magny le Hongre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, téléphone, etc....)

Article 10 : Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.

Article 11 : L'activité de l'école des sports est une activité annuelle. La cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Signature :

EMS

Magny le Hongre

2024/ 2025

Début des cours le mercredi 18 septembre 2024 au gymnase
Emilie ANDEOL

Horaires d'activités :

Mercredi :

19h00 à 20h30

20h30 à 22h00 (20 Places Max)

Pas de cours lors des vacances scolaires

***Attention, le nombre de places étant limité, votre choix sera accepté sous réserve des disponibilités restantes.**

Rappel des documents à fournir

- 1 photo d'identité
- Un certificat médical datant de moins de 6 mois
- Le règlement par chèque ou espèces.
- La fiche d'inscription remplie et signée.
- Le règlement intérieur signé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Cotisation

Nom :

Prénom :

Ci-joint un chèque de :

- **110 €** libellé à l'ordre de « régie recette école municipale des sports » pour **les Hongrémaniens** correspondant à l'inscription ci-dessus nommé.

- **160€** libellé à l'ordre de « régie recette école municipale des sports » pour **les extérieurs** correspondant à l'inscription ci-dessus nommé.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'abandon en cours de saison.



.....

Élément à conserver.

En cas d'absence à l'une des séances, vous devez impérativement en informer l'EMS.

***Contact Mairie**

M.QUARRE :

Tel : 01.60.43.43.26

E-mail : b.quarre@magnylehongre.fr

